



Locataire acheteur et continuité de paiement loyer

Par **randox**, le **23/12/2009** à **13:33**

Bonjour,
je suis locataire et je vais acheter la maison que j'occupe actuellement.
La semaine prochaine je signe le compromis de vente, j'aurais aimé savoir si j'étais encore tenu après cette signature de continuer à payer le loyer, sachant que les rapports devraient changer de locataire loueur, on passe d'acheteur à vendeur.
merci de votre aide
cordialement

Par **fif64**, le **23/12/2009** à **13:59**

Bonjour

Effectivement, vous êtes toujours locataire jusqu'à la date de signature de l'acte authentique.
Donc les loyers sont toujours exigibles comme c'est le cas actuellement.